



Numéro de l'acte	2018-70-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

QUESTION N°2018-70

URBANISME : Echange des parcelles cadastrées section C 2087 et C 2088 avec Madame Delphine TROUART épouse CODRON

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération de principe n°2017-83 du 6 juillet 2017 relative à la régularisation d'occupation des parcelles cadastrées section C 1273 et C 1743
Vu le plan de bornage et de reconnaissance des limites et le document d'arpentage réalisés par BPH ci-annexé

Considérant que le Conseil Municipal a délibéré le 6 juillet 2017 sur le principe de la régularisation d'emprise des parcelles cadastrées section C 1273 et C 1743 et de confier à la SCP BONNIERE Franck BONNINGUES la rédaction de l'acte authentique

Pour rappel, Madame Delphine TROUART épouse CODRON est propriétaire de la parcelle cadastrée section C 2088, d'une contenance de 23 m², sise à Haut Arques et la Commune d'Arques est propriétaire de la parcelle cadastrée section C 2087, d'une contenance de 21 m², sise à Haut Arques

Or, Madame Delphine TROUART épouse CODRON occupe la parcelle cadastrée section C 2087 et la Commune d'Arques occupe la parcelle cadastrée section C 2088.

Madame Delphine TROUART épouse CODRON étant favorable à la conclusion d'un échange,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (une opposition), décide :

- de conclure un échange de terrains avec Madame Delphine TROUART épouse CODRON
- que cet échange se traduira de la manière suivante :
 - cession par la commune à Madame Delphine TROUART épouse CODRON de la parcelle cadastrée section C 2087 de 21 m²
 - cession par Madame Delphine TROUART épouse CODRON à la commune de la parcelle cadastrée section C 2088 de 23 m²
- que, par avis du 1^{er} août 2017 ci-annexé, le Service des Domaines ayant évalué la valeur de la parcelle cadastrée section C 2087 à hauteur de 6 € le m². Néanmoins, eu égard à l'ancienneté du litige et au risque contentieux, cet échange se réalisera moyennant une soulte à la charge de la commune de 4 000 euros.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à intervenir dans l'acte à signer,

- de confier à la SCP BONNIERE Franck BONNINGUES Nicolas (2 rue Gaston Robbe 59173 Renescure) la rédaction de l'acte authentique, dont les frais seront pris en charge par la Commune d'Arques.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 04 juin 2018



Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe, Présidente de séance,


Madame Laurence DELAVAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018**

Affiché le 05 Juin 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le quatre juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence DELAVAL, Première Adjointe, Présidente de séance, pour le maire empêché, en suite de convocations adressées à domicile le 29 mai 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
Catherine LAMOOT ayant donné pouvoir à Claude LECAT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Dominique SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Dominique GODART
Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **18 présents**
- **2 absents non excusés**
- **0 absent excusé**
- **9 absents excusés avec pouvoir**

Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS est nommé secrétaire de séance.